



**MÉ MORANDUM D'ENTENTE
SUR LA CONSERVATION DES
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS4/Doc.4.2/Rev.1
22 février 2023
Original: Anglais

4^e Réunion des Signataires
Bonn, 28 février – 2 mars 2023
Point 4 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

(Préparé par le Secrétariat)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Heure	Mardi 28 février 2023		Mercredi 1er mars 2023		Jeudi 2 mars 2023	
08:00	8:00 - 9:00 Inscription sur place <i>Veuillez vous munir d'une pièce d'identité officielle ou d'un passeport pour accéder au campus de l'ONU</i>		8:00 - 9:00 Inscription sur place <i>Veuillez vous munir d'une pièce d'identité officielle ou d'un passeport pour accéder au campus de l'ONU</i>		8:00 - 9:00 Inscription sur place <i>Veuillez vous munir d'une pièce d'identité officielle ou d'un passeport pour accéder au campus de l'ONU</i>	
08:30						
09:00	9:00 - 12:15		9:00 - 12:15		9:00 - 12:15	
09:30	1. Ouverture 2. Règlement intérieur		5. Commission de vérification des pouvoirs 8. Rapports nationaux 10. Mesures de conservation		Suite des discussions : - Réexamen des points ouverts de l'ordre du jour - Rapports des groupes de travail - Décisions	
10:00	3. Élection des membres du bureau 4. Ordre du jour et calendrier		<i>Pause café de 15 minutes (heure à déterminer)</i>		9. Modification de l'Annexe 1 (réexamen) 10. Mesures de conservation (réexamen) 11. Renforcement des capacités (réexamen) 12. Programme de travail (réexamen) 14. Questions administratives et budgétaires (réexamen)	
10:30	5. Commission de vérification des pouvoirs 6. Observateurs de l'admission					
11:00	7. Rapports 9. Modification de l'Annexe 1					
11:30	<i>Pause café de 15 minutes (heure à déterminer)</i>				<i>Pause café de 15 minutes (heure à déterminer)</i>	
12:00						
12:30	12:15-14:15 Déjeuner	12:30-13:15 Événement parallèle	12:15-14:15 Déjeuner	12:30-13:15 Événement parallèle	12:15-14:15 Déjeuner	12:30-13:15 Événement parallèle
13:00		Groupes de travail (à déterminer)		Groupes de travail (à déterminer)		Groupes de travail (à déterminer)
13:30						
14:00	14:45 - 17:30		14:15 - 17:30		14:45 - 17:30	
14:30	13. Comité consultatif 11. Renforcement des capacités 12. Programme de travail		10. Mesures de conservation (suite) 13. Comité consultatif (réexamen)		15. Date et lieu de la prochaine réunion 16. Divers 17. Clôture	
15:00	14. Questions administratives et budgétaires		<i>Pause café de 15 minutes (heure à déterminer)</i>		<i>Pause café de 15 minutes (heure à déterminer)</i>	
15:30	<i>Pause café de 15 minutes (heure à déterminer)</i>					
16:00						
16:30						
17:00						
17:30						
18:00	17:45 - 18:30 Événement parallèle	17:45 - 18:30 Groupes de travail (à déterminer)	17:45 - 18:30 Événement parallèle	17:45 - 20:00 Groupes de travail (à déterminer)		
18:30						
19:00	19:00 Réception					
19:30						
20:00						
20:30						

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
Inscription		
1. Ouverture de la réunion		
Discours de bienvenue :	Aucun document	
Le Secrétariat présidera la réunion jusqu'à l'élection des membres du bureau.		
2. Règlement intérieur		
Le Secrétariat présentera le document 2.1 « Règlement intérieur », convenu lors de la MOS2 pour adoption lors de la MOS4, conformément au paragraphe 21 du MdE. La Règle 12 sur le « quorum » et la Règle 15 sur la « prise de décision » sont maintenus avec des options entre parenthèses. En ce qui concerne la « prise de décision », le Secrétariat propose que la MOS4 soit guidée par le paragraphe 18 du MdE (Inf.3). En ce qui concerne le « quorum », le Secrétariat propose que la MOS4 soit guidée par la Règle 30 du Règlement intérieur adopté lors de la MOS1.	Doc.2.1 Inf.3	Prendre note du Règlement intérieur figurant dans le Doc.2.1/ Annexe , qui s'applique jusqu'à ce qu'il soit modifié ou que de nouvelles règles soient adoptées. Convenir que le texte cité aux paragraphes 2 et 3 du Doc.2.1 s'appliquera à cette réunion, en lieu et place du texte entre crochets des articles 12 et 15.
3. Élection des membres du bureau		
Les Signataires éliront le Président et le Vice-président de l'Assemblée parmi les Signataires présents conformément à la règle 10 du Règlement intérieur. Ce faisant, les Signataires doivent prendre en considération un équilibre géographique approprié.	Aucun document	Élection du Président et le Vice-Président de l'Assemblée parmi les Signataires présents.
4. Ordre du jour et horaire		
4.1 Ordre du jour provisoire et liste des documents		
Le Secrétariat présentera l'« Ordre du jour provisoire et la liste des documents. »	Doc.4.1/Rev.3	Examiner et adopter l'ordre du jour et le calendrier des réunions.
4.2 Ordre du jour provisoire annoté		
Le Secrétariat présentera l'« Ordre du jour provisoire annoté ».	Doc.4.2/Rev.1	
5. Commission de vérification des pouvoirs		
Les Signataires sont invités à établir une Commission de vérification des pouvoirs conformément à la Règle 8 (4) du Règlement intérieur, qui devrait être composée d'au moins un Signataire de chaque région présente. Elle validera les pouvoirs fournis et, en consultation avec le Secrétariat et le Président ou le Vice-Président, rendra compte à la MOS	Aucun document	Créer une Commission de vérification des pouvoirs comprenant un représentant de chaque région (Afrique, Asie, Amérique du Nord, Europe, Océanie, Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes).

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
des résultats de l'évaluation de la Commission de vérification des pouvoirs pour approbation finale. Dans l'attente d'une décision approuvant leurs pouvoirs, les délégués peuvent participer à la réunion, sans toutefois prendre de décision.		
6. Admission d'observateurs		
La réunion sera invitée à admettre des représentants des États de l'aire de répartition non signataires, des OIG et des ONG internationales et nationales en tant qu'observateurs, conformément à la Règle 6(1) du Règlement intérieur . Le Document 6.1 comprend une liste des observateurs qui se sont inscrits avant le 15 novembre 2022.	Doc.6.1	Prendre note de la liste des observateurs, inscrits pour assister à cette réunion.
7. Rapports sur la mise en œuvre		
7.1 Rapport du Secrétariat		
Le Secrétariat fera un rapport sur les développements et les activités depuis la MOS3.	Doc.7.1	Prendre note du rapport du Secrétariat et fournir des orientations.
7.2 Rapports des Signataires		
Les rapports nationaux des Signataires ont été publiés sur le site web de la réunion. Il n'est pas envisagé d'avoir des présentations exhaustives des activités nationales. Cependant, tous les Signataires qui ont des nouvelles qu'ils souhaitent partager à ce moment de la réunion sont invités à le faire.	Voir les rapports nationaux	Note des rapports.
7.3 Rapport du Comité consultatif		
Le Président du Comité consultatif (CC) présentera le Document 7.3 « Rapport du CC. ».	Doc.7.3 Inf.4 Inf.7 Inf.8 Inf.9 Inf.10	Prendre note du rapport du Comité consultatif et donner des orientations.
7.4 Rapports des Partenaires coopérants		
Tous les Partenaires coopérants qui ont des nouvelles à partager à ce moment de la réunion sont invités à le faire très brièvement .	Aucun document	
8. Rapports nationaux		
8.1 Analyse des rapports nationaux		
Le Secrétariat présentera le Document 8.1 qui comprend une analyse des rapports nationaux soumis par les Signataires.	Doc.8.1	Prendre note de l'analyse des rapports nationaux, contenue dans le Doc.8.1/ Annexe 1 . Prendre note de l'aperçu des Signataires qui sont des

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
		<p>Etats de l'aire de répartition pour chacune des espèces énumérées à l'Annexe 1 du MdE, conformément au paragraphe 3(l) du MdE, contenu dans le Doc.8.1/<u>Annexe 2</u>.</p> <p>Fournir des conseils au Secrétariat sur les futurs rapports.</p>
9. Propositions de modification du MdE, y compris ses Annexes		
9.1 Modification de l'Annexe 1 du MdE requins		
<p>Le Secrétariat introduira une proposition pour l'inclusion d'une espèce à l'Annexe 1 du MdE. L'espèce concernée a été nouvellement inscrite aux Annexes de la CMS lors de la COP13 de la CMS en 2020. Elle est présentée pour examen conformément au document Outcome 1.4 de la MOS1.</p>	<p>Doc.9.1 UNEP/CMS/COP13/ Doc.27.1.10</p>	<p>Examiner la proposition de modification de l'Annexe 1. présentée sous la forme du document UNEP/CMS/COP13/ Doc.27.1.10.</p> <p>Prendre note des recommandations et des commentaires fournis par le Comité consultatif dans son évaluation de la proposition d'inscription présentée dans le document Doc.9.1.1.</p> <p>Décider par consensus de l'inclusion des espèces proposées dans l'Annexe 1 du MdE.</p>
9.1.1 Évaluation de la proposition d'inclusion du Requin-taupo (<i>Geleorhinus galeus</i>) à l'Annexe 1 du MdE		
<p>Le CC présentera son évaluation de la proposition.</p>	<p>Doc.9.1.1</p>	<p>Prendre note des informations figurant dans l'évaluation actualisée, fournies dans le Doc.9.1.1/<u>Annexe 1</u>.</p> <p>Prendre note de l'évaluation précédente de la proposition, fournie dans le Doc.9.1.1/<u>Annexe 2</u>.</p> <p>Prendre en compte les conclusions du Comité consultatif lors de la prise de décision sur l'inscription du Requin-taupo (<i>Geleorhinus galeus</i>) à l'Annexe 1 du MdE.</p>
10. Mesures de conservation (y compris habitat, espèces, menaces)		
10.1 Plan d'action par espèce pour l'Ange de mer en Méditerranée		
<p>Le CC présentera le document 10.1 « Plan d'action par espèce pour le Ange de mer dans la Méditerranée. »</p>	<p>Doc.10.1</p>	<p>Prendre note du projet de Plan d'action par espèce pour l'Ange de mer en Méditerranée (Doc.10.1/<u>Annexe 1</u>).</p> <p>Examiner les projets de Décisions tels que présentés dans le Doc.10.1/<u>Annexe 2</u> et convenir d'une version finale.</p>

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
		Examiner le projet d'activités pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action tel que présenté Doc.10.1/ Annexe 3 et accepter de mettre en œuvre le Plan d'action par espèce pour l'Ange de mer en Méditerranée dans le Programme de travail 2023-2025.
<p>10.2 Élaboration d'une stratégie de conservation et de plans d'action pour les requins et raies pélagiques</p> <p>Le CC présentera le document 10.2 sur l'« Élaboration d'une stratégie de conservation et de plans d'action pour les requins et raies pélagiques. »</p>	<p>Doc.10.2 Inf.6</p>	<p>Examiner le projet de Décision tel que présenté dans le Doc.10.2/Annexe 1 et convenir d'une version finale.</p> <p>Examiner les projets d'activités présentés à l'Annexe 2 du présent document et envisager de les inclure dans le Programme de travail 2023-2025.</p>
<p>10.3 Élaboration d'une stratégie de conservation et de plans d'action pour les raies rhinos</p> <p>Le CC présentera le document 10.3 sur l'« Élaboration d'une stratégie de conservation et de plans d'action pour les raies rhinos ».</p>	<p>Doc.10.3</p>	<p>Examiner le projet de Décision tel que présenté dans le Doc.10.3/Annexe 1 et convenir d'une version finale.</p> <p>Examiner les projets d'activités suggérés dans le Doc.10.3/Annexe 2 et envisager de les inclure dans le Programme de travail 2023-2025.</p>
<p>10.4 Aires importantes pour les requins et les raies (AIRR)</p> <p>Le CC présentera le document 10.4 sur les « Aires importantes pour les requins et les raies (AIRR) ».</p>	<p>Doc.10.4 Inf.5</p>	<p>Prendre note des critères et du processus d'identification des AIRR, présentés Doc.10.4/Annexe 1.</p> <p>Examiner les projets de décisions relatifs à l'initiative AIRR, présentés dans le document Doc.10.4/Annexe 2, et approuver une version finale.</p> <p>Examiner et finaliser le projet d'activités à inclure dans le Programme de travail 2023-2025, pour soutenir l'initiative AIRR, présenté Doc.10.4/Annexe 3.</p>
<p>10.5 Priorité régionale accordée aux espèces de requins et de raies figurant à l'Annexe 1 du MdE sur les requins et aux Annexes de la CMS</p> <p>Le CC présentera le document 10.5 sur « La définition de priorités régionales concernant les espèces de requins et de raies inscrite à l'Annexe 1 du MdE requins et aux Annexes de la CMS ».</p>	<p>Doc.10.5</p>	<p>Notez la méthodologie présentée dans le Doc.10.5/Annexe 1.</p> <p>Prenez note des résultats des deux études de cas présentées dans le Doc.10.5/Annexe 2.</p> <p>Examiner et convenir d'une version finale des projets de décisions pour la réunion dans le Doc.10.5/Annexe 3.</p> <p>Examiner et approuver les activités suggérées dans le</p>

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
<p>10.6 Amélioration de la communication des données relatives aux débarquements des espèces figurant à l'Annexe 1 du MdE requins</p> <p>Mme Maria Pozo-Montoro (experte invitée) présentera le document 10.6 sur l'« Amélioration de la communication des données de débarquement des espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE requins ».</p>	<p>Doc.10.6</p>	<p>Doc.10.5/Annexe 4 et envisager de les inclure dans le programme de travail (2023-2025).</p> <p>Prendre note de l'analyse fournie dans le Doc.10.6/Annexe1 et faire des observations.</p> <p>Examiner et discuter le projet de conclusion dans le Doc.10.6/Annexe 2 et convenir de la version finale des « Recommandations aux Signataires pour améliorer la communication des données de débarquement pour les espèces énumérées dans l'Annexe 1 du MdE requins » de cette réunion.</p> <p>Examiner les projets de Décisions tels que présentés dans le Doc.10.6/Annexe 3 et convenir d'une version finale.</p> <p>Examiner les projets d'activités présentés à l'Annexe 4 du présent document et envisager de les inclure dans le Programme de travail 2023-2025.</p>
<p>10.7 Examen de la mortalité liée à la pêche des espèces de requins et de raies inscrites à l'Annexe 1 du MdE requins et aux Annexes de la CMS</p> <p>Le CC présentera le document 10.7 sur l'« Examen de la mortalité liée à la pêche des espèces de requins et de raies inscrites à l'Annexe 1 du MdE requins et aux Annexes de la CMS ».</p>	<p>Doc.10.7</p>	<p>Prendre note des décisions de la COP13 de la CMS et accepter de soutenir la CMS pour leur mise en œuvre.</p> <p>Examiner le projet de Décision tel que présenté dans le Doc.10.7/Annexe 1 et convenir d'une version finale.</p> <p>Examiner les projets d'activités suggérés dans le Doc.10.7/Annexe 2 et envisager de les inclure dans le Programme de travail 2023-2025.</p>
<p>11. Renforcement des capacités</p>		
<p>11.1 Mise en œuvre et examen du programme de renforcement des capacités</p> <p>Le Secrétariat présentera le document 11.1 sur la « Mise en œuvre et examen du programme de renforcement des capacités ».</p>	<p>Doc.11.1 Inf.4 Inf.7 Inf.8 Inf.9 Inf.10</p>	<p>Prendre note du rapport, l'examiner et donner des orientations.</p>
<p>11.2 Recueil mondial de l'état de conservation et des mesures de gestion des requins</p>	<p>Doc.11.2</p>	<p>Examiner et discuter la proposition de l'UE de demander au Secrétariat d'établir un recueil mondial de l'état de conservation et des mesures de gestion des</p>

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
<p>Le Secrétariat présentera le document 11.2 sur le « Recueil mondial de l'état de conservation et des mesures de gestion des requins » proposé par l'Union européenne (UE).</p>		<p>requins.</p> <p>Prendre note des commentaires fournis par le Secrétariat dans le Doc.11.2/<u>Annexe</u>.</p> <p>Mettre en place un Groupe de travail de session chargé d'élaborer un document de projet budgétisé pour développer un « Recueil mondial de l'état de conservation et des mesures de gestion des requins », à inclure dans le document de conclusion de cette réunion.</p> <p>Prendre en considération la mise en œuvre du projet dans le Programme de travail (2023-2025) également discuté au point 12 de l'ordre du jour.</p> <p>Au cas où le Groupe de travail de session aurait besoin de plus de temps pour terminer son travail, envisager de créer un Groupe de travail intersession pour parachever le document de projet après la MOS4 et élaborer le mandat de ce Groupe de travail intersession pendant la MOS4.</p>
12. Programme de travail		
12.1 Projet de Programme de travail 2023-2025		
<p>Projet de Programme de travail (2023-2025) pour soutenir la mise en œuvre du MdE requins.</p>	<p>Doc.12.1</p>	<p>Examiner le projet de Programme de travail dans le Doc.12.1/<u>Annexe</u>, apporter les modifications nécessaires, compléter le Programme de travail en fonction des activités convenues aux points 10, 11 et 14 de l'ordre du jour, et adopter le nouveau Programme de travail pour la période triennale 2023-2025.</p>
<p>Le Secrétariat présentera le document 12.1, qui contient un « Projet de programme de travail 2023-2025 » en Annexe 1. Le projet de Projet de programme de travail 2023-2025 vise à fournir, des orientations aux Signataires, au Comité consultatif, au Secrétariat et aux Partenaires coopérants sur la mise en œuvre du MdE au cours du prochain triennat.</p>	<p>Doc.12.2</p>	<p>Prendre note du rapport et donner des orientations.</p>
12.2 Rapport sur la mise en œuvre du Programme de travail (2019-2021)		
<p>Le Secrétariat présentera le document 12.2 le « Rapport sur la mise en œuvre du Programme de travail (2019-2021) ».</p>		
13. Comité consultatif		

Point de l'ordre du jour	Documents pertinents	Action requise
<p>Composition du Comité consultatif</p> <p>Le Secrétariat présentera le document 13.1 sur la « Composition du Comité consultatif ».</p>	<p>Doc.13.1</p>	<p>Nommer de nouveaux membres au CC conformément aux paramètres décrits dans le paragraphe 5 du Doc.13.1. Ce faisant, les Signataires devraient être attentifs à l'expertise requise, comme indiqué au paragraphe 6 des termes de référence, c'est-à-dire que les membres doivent être « qualifiés en tant qu'experts en matière de conservation, de science et de gestion des requins migrateurs. » Lors de la nomination du Comité consultatif, les Signataires devraient s'efforcer d'atteindre un équilibre entre les domaines d'expertise.</p>
14. Questions administratives et budgétaires		
<p>14.1 Rapport sur l'exécution du budget pour la période triennale 2019-2021</p> <p>Le Secrétariat présentera son rapport sur la performance et la mise en œuvre du budget du MdE requins de la CMS pour la période triennale 2019-2021.</p>	<p>Doc.14.1</p>	<p>Prendre note du rapport et donner des orientations.</p>
<p>14.2 Budget proposé pour la période triennale 2023-2025</p> <p>Le Secrétariat présentera sa proposition de financement du Secrétariat conformément à Section 5 du MdE. Trois scénarios budgétaires, visant à fournir des ressources adéquates et prévisibles pour le MdE et des suggestions pour assurer la sécurité financière du Secrétariat sont présentés.</p>	<p>Doc.14.2</p>	<p>Examiner les scénarios budgétaires présentés dans le Doc.14.2/Annexes 1-3 en tenant également compte des discussions aux points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour, et adopter un budget pour la période 2023-2025.</p> <p>Adopter le barème indicatif des contributions figurant dans le Doc.14.2/Annexe 4.</p> <p>Adopter le projet révisé de termes de référence du Fonds d'affectation spéciale, présenté à l'Annexe 5, et demander au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de prolonger le Fonds d'affectation spéciale pour une période supplémentaire de trois ans.</p>
<p>15. Date et lieu de la prochaine réunion</p> <p>Les Signataires sont invités à fixer une date pour la MOS5 et à proposer d'accueillir la réunion.</p>	<p>Aucun document</p>	<p>Fixer une date provisoire pour la MOS5 et envisager d'accueillir la réunion.</p>
16. Divers	<p>Aucun document</p>	
17. Clôture de la réunion	<p>Aucun document</p>	